Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
103e REGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE **JMO** **1er janvier au 31 décembre 1917**	**Infanterie** **1914-1918**
Auteur :	Origine : **DMPAJDPC/Mémoire des hommes** *www.**memoiredeshommes**.sga.defense.gouv.fr/*
Référence : **26 N 795/8**	Transcripteur : **MFR** Date : **2012**

Ancestramil

ENCADREMENT DU REGIMENT
1er janvier 1917

MM.		
Etat-major	Lieutenant-colonel Cdt le régiment	**LAURICHESSE**
	Capitaine adjoint	**QUITTANCON**
	Lieutenant chargé des détails	**FOREL**
	Lieutenant officier d'approvisionnement	**CUZIN**
	Sous-lieutenant porte-drapeau	**VERDONI**
	Sous-lieutenant chef du service téléphonique	**MELINE**
	Sous-lieutenant bombardier-pionnier	**CLAIR**
	Médecin aide-major de 1re classe, chef de service	**BENARD**
1re Cie de mitrailleuses		
	Capitaine, Cdt la 1re Cie de mitrailleuses	**ADENOT**
	Sous-lieutenant, chef de section	**LAVAL**
	Sous-lieutenant, chef de section	**CONCASTY**
2e Cie de mitrailleuses		
	Lieutenant Cdt la 2e Cie de mitrailleuses	**FELS**
	Sous-lieutenant, chef de section	**MAZUET**
	Sous-lieutenant, chef de section	**PAULAT**
P.E.M.	Chef de bataillon Cdt le 1er bataillon	**de GOY**
	Médecin aide-major de 2e classe	**TESSE**
1re Cie	Lieutenant Cdt la 1re Cie	**VALLET**
	Sous-lieutenant Cdt la 1re Cie	**GIRAUD**
	Sous-lieutenant chef de section	**MAILLARD**
2e Cie	Capitaine Cdt la 2e Cie	**BEUTTER**
	Sous-lieutenant, chef de section	**MANNEVAL**
	Sous-lieutenant, chef de section	**DUPUY-DUTEMPS**
3e Cie	Capitaine Cdt la 3e Cie	**GABRIEL**
	Sous-lieutenant, chef de section	**REBOUX**
4e Cie	Capitaine Cdt la 4e Cie	**de JERPHANION**
	P.E.M. Chef de bataillon, Cdt le 2e bataillon	**MALIGNE**
	Médecin aide-major de 1re classe	**GOURDOU**
5e Cie	Lieutenant Cdt la 5e Cie	**de BROSSE**
6e Cie	Capitaine Cdt la 6e Cie	**COURBIERE**
	Sous-lieutenant, chef de section	**THOLOT**
7e Cie	Lieutenant Cdt la 7e Cie	**BAYLE**
	Sous-lieutenant, chef de section	**JEAN**
	8e Cie Capitaine Cdt la 8e Cie	**DUPERRAY**
	Sous-lieutenant, chef de section	**ISSERT**

Effectif du régiment

Officiers		35
Sous-officiers		148
Troupe	: caporaux	180
	Soldats	1503
Chevaux et voitures : Chevaux		230

Ancestramil

Voitures 68

2 janvier 1917
A cette date, la situation du régiment est la suivante :

Etat-major du régiment	à Malo-Terminus
C.H.R., 1er Bataillon, 2 Cies de mitrailleuses	à la disposition du gouverneur de Dunkerque
2e bataillon	à Calais à la disposition du gouverneur de Calais

8 janvier
Le capitaine **ADENOT**, Cdt la 1er C.M. passe, sur sa demande au 38e R.I. par décision de M. le général en chef, n° 20719 en date du 24 décembre 1916, rejoint son nouveau corps d'affectation.

11 janvier
Une prise d'armes a lieu, à 10 h, sur la plage de Malo-Terminus.
Y prennent part, le 1er bataillon du régiment avec drapeau, tambours et clairons.
Les troupes sont sous les ordres du lieutenant-colonel Cdt le régiment.
Le général **BALFOURIER**, Cdt le 36e C.A. remet les décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire récemment accordées aux officiers et hommes de troupe de la place de Dunkerque.
Au régiment : la croix d'officier à M. le Cdt **de GOY,** la médaille militaire au soldat **BLANCHOT** Auguste de la 2e Cie.

19 janvier
M. le sous-lieutenant **PAULAT**, officier en excédent à la 2e C.M. passe comme chef de section à la 5e Cie.

29 janvier
M. le sous-lieutenant **DUPUY-DUTEMPS** passe de la 2e Cie à la 4e Cie.
Par décision du général, Cdt en chef, en date du 29 janvier 1917, sont nommés sous-lieutenants à T.T., dans les conditions du décret du 2 janvier 1915 : (nominations ratifiées par décision ministérielle du 2 février 1917) :

PALLANDE Claude	adjudant à la 4e Cie affecté comme chef de section à la 5e Cie
HAMON Ferdinand	adjudant à la 7e Cie affecté comme chef de section à la 3e Cie
FOURNIER Jean	adjudant à la C.H.R. affecté comme chef de section à la 8e Cie
BROSSE Jacques	adjudant de Bon 1er bataillon affecté comme chef de section à la 7e Cie
DELAUNAY Arsène	sergent C.H.R. affecté comme chef de section à la 4e Cie

6 février
Par décision du général **BALFOURIER**, Cdt le 36e C.A., n° 3771, en date du 4 février 1917 :
Le capitaine **de JERPHANION** Cdt la 4e Cie est affecté au 33e R.I.T. pour y prendre le commandement de la 21e Cie.
Le capitaine **FOURNAIT** du 8e R.I.T. est affecté au 103e R.I.T. en remplacement du capitaine **de JERPHANION.**
Ces mutations ont lieu à la date du 6 février 1917.
En exécution de l'ordre n° 3745, en date du 4 février 1917, de M. le général Cdt le 36e C.A. une section de mitrailleuses de la 1re CM. (personnel comportant au maximum, 1 sous-officier et 10 mitrailleurs revient à Isenberghe pour assurer la protection contre les avions ennemis d'un train d'A.L.G.P.

Ancestrami

13 février
Par note n° 4576, dan date du 12 février 1917, du général Cdt le 36e C.A., la section de mitrailleuses chargée de la protection de l'A.L.G.P. à Isenberghe (note 3745) du 4 février, cesse son service et rentre à son unité.

14 février
en exécution du télégramme n° 14123 de M ; le directeur du service de santé, en date du 28 janvier 1917, M. le médecin aide-major de 1re classe **FILDERMAN** (8e C.A. venant de Paray-le-Monial – Hôpital temporaire 37), affecté au régiment en remplacement de M. le médecin aide-major **GOURDOU**, rejoint le corps ce jour.

20 février
En exécution de l'ordre n° 1683, du 18 février du 36e C.A., le régiment reçoit 6 sections de mitrailleuse Hotchkiss modèle 1914 sur voiturette en remplacement des 7 sections type mixte ; la 1re C.M. qui était à 4 sections se trouve ramenée de ce fait à 3 sections.
Est nommé sous-lieutenant à T.T., par décision du général Cdt en chef en date du 9 février 1917, dans les conditions du décret du 21 janvier 1915, et affecté au 168e RI :
VIALLIS Léon, sergent à la 7e Cie.

25 février
Le médecin aide-major **GOURDOU**, remplacé au régiment par le médecin aide-major **FILDERMAN** est remis à la disposition de sa région d'origine. (Décision du Gal Cdt le 36e C.A. n° 758D en date du 22 février)

25 février
En exécution de l'ordre n° 5521 du 36e C.A. en date du 21 février 1917, les 2 bataillons du régiment permutent entr'eux. Les mouvements ont lieu par voie ferrée.
25 février : mouvement du 1er bataillon (Malo-Terminus sur Calais
Départ de la gare de Dunkerque à 11 h 09.

26 février
Passage des consignes et du service par le bataillon de Calais au bataillon venant de Malo-Terminus.

27 février
Mouvement du 2e bataillon (Calais) sur Malo-Terminus.
Départ de la gare de Calais à 12 h 20 - arrivée gare Dunkerque à 15 h 45 – arrivé à Malo-Terminus à 18 h 30.

7 mars
Par décret du 12 février 1917 (J.O. du 17 février 1917), **M. BENARD**, médecin aide-major de 1re classe chef du service de santé du corps est nommé médecin major de 2e classe.

16 mars
Par décision du Gal Cdt en chef, n° 3552, en date du 5 mars 1917, le régiment fait partie du groupe des régiments territoriaux indépendants dont les bataillons sont constitués uniformément sur le type des bataillons actifs savoir :
3 Cies et 1 Cie de mitrailleurs à 4 sections par bataillon.
En conséquence, et en exécution de la note de service n° 8238, du 36e C.A. en date du 8 mars 1917, les 4e et 8e Cies sont supprimées et le personnel (cadres et troupe) rendu ainsi disponible est répartie entre les unités du régiment.

Ancestrami

Procès-verbal de dissolution de ces 2 Cies est établi par M. le sous-intendant **BROUILHET** du 36e C.A.

18 mars
En exécution des prescriptions du Gal en chef n° 3552, en date du 5 mars 1917 et 8238 du Gal Cdt le 36e C.A. en date du 8 mars, le régiment reçoit du 80e territorial d'infanterie le matériel et les chevaux de 2 sections de mitrailleuses portant ainsi à 4 sections chacune les 2 Cies de mitrailleuses du régiment.

ENCADREMENT DU REGIMENT

20 mars 1917

MM.		
Etat-major	Lieutenant-colonel Cdt le régiment	**LAURICHESSE**
	Capitaine adjoint	**QUITTANCON**
	Lieutenant chargé des détails	**FOREL**
	Lieutenant officier d'approvisionnement	**CUZIN**
	Sous-lieutenant porte-drapeau	**VERDONI**
	Sous-lieutenant chef du service téléphonique	**MELINE**
	Sous-lieutenant bombardier-pionnier	**CLAIR**
	Médecin aide-major de 1re classe, chef de service	**BENARD**
1re Cie de mitrailleuses		
	Sous-lieutenant, Cdt la 1re Cie de mitrailleuses	**LAVAL**
	Sous-lieutenant, chef de section	**CONCASTY**
2e Cie de mitrailleuses		
	Lieutenant Cdt la 2e Cie de mitrailleuses	**FELS**
	Sous-lieutenant, chef de section	**MAZUET**
	Sous-lieutenant, chef de section	**PAULAT**
1er bataillon		
P.E.M.	Chef de bataillon Cdt le 1er bataillon	**de GOY**
	Médecin aide-major de 2e classe	**TESSE**
1re Cie	Capitaine Cdt la 1re Cie	**SOURNAIT**
	Lieutenant chef de section	**VALLET**
	Sous-lieutenant chef de section	**GIRAUD**
	Sous-lieutenant chef de section	**MAILLARD**
2e Cie	Capitaine Cdt la 2e Cie	**BEUTTER**
	Sous-lieutenant chef de section	**MANNEVAL**
	Sous-lieutenant chef de section	**DELAUNAY**
3e Cie	Capitaine Cdt la 3e Cie	**GABRIEL**
	Sous-lieutenant, chef de section	**HAMON**
	Sous-lieutenant chef de section	**REBOUX**
	Sous-lieutenant chef de section	**DUPUY-DUTEMPS**
2e bataillon		
	P.E.M. Chef de bataillon, Cdt le 2e bataillon	**MALIGNE**
	Médecin aide-major de 1re classe	**FILDERMAN**

Ancestramil

5e Cie	Capitaine Cdt la 5e Cie	**DUPERRAY**	
	Lieutenant chef de section	**de BROSSE**	
	Sous-lieutenant chef de section	**ISSERT**	
	Sous-lieutenant chef de section	**PALLANDRE**	
6e Cie	Capitaine Cdt la 6e Cie	**COURBIERE**	
	Sous-lieutenant chef de section	**MARTIN**	
	Sous-lieutenant chef de section	**THOLOT**	
	Sous-lieutenant chef de section	**FOURNIER**	
7e Cie	Lieutenant Cdt la 7e Cie	**BAYLE**	
	Sous-lieutenant, chef de section	**JEAN**	
	Sous-lieutenant, chef de section	**BROSSE**	
	Effectif du régiment		
Officiers		39	
Sous-officiers		139	}1755
Troupe	: caporaux	177	
	Soldats	1439	
Chevaux et voitures : Chevaux		200	
	Voitures	62	

27 mars
MM. les lieutenants **VALLET** (1re Cie) et **de BROSSE** (5e), 2 adjudants, 2 sergents, 9 caporaux sont dirigés sur le dépôt pour l'instruction des récupérés (exécution du télégramme du Cdt du dépôt de Montbrison n° 6605 en date du 12 mars)

2 avril
Par décision du Gal, Cdt en chef, en date du 2 avril 1917, M. le sous-lieutenant à T.T. **LAVAL François**, est nommé lieutenant à T.T. dans les conditions du décret du 2 janvier 1915 (promotion ratifiée par décision du 8 avril 1917).
M. le lieutenant **LAVAL** conserve le commandement de la 1re C.M.

5 avril
Par décision du Gal, Cdt le 36e C.A. n) 11704, en date du 2 avril 1917, les officiers ci-après passent au régiment à la date du 5 avril 1917 :
Sous-lieutenant **JAHAN** du 79e R.I.T. affecté à la 5e Cie
Sous-lieutenant **BRUN** du 79e R.I.T. affecté à la 1re Cie
Sous-lieutenant **BERTAUX** du 80e R.I.T. affecté à la 1re Cie de mitrailleuses
Sous-lieutenant **MARIGNY** du 80e R.I.T. affecté à la 7e Cie
Sous-lieutenant **BROCARD** du 80e R.I.T. affecté à la 2e Cie

7 avril
M. le lieutenant **FOREL**, officier de détails, est évacué pour congestion cérébrale. M. le sous-lieutenant **VERDONI**, officier porte-drapeau est désigné pour remplir les fonctions d'officier de détails.

10 avril
Le soldat **LABORBE Joseph**, classe 1891, du recrutement de Roanne, de la 7e Cie, cantonnée à Malo-Terminus, commune de Leffrinckonke fait une chute mortelle (fracture du crâne).

28 avril
2 secteurs :

Ancestrami

a) Sangatte-Bastion XII
Commandant du secteur : Cdt au 1er Bon
b) Secteur bastion I – Petits Hemms
Commandant du secteur : Cdt du 2e Bon
Le lieutenant-colonel Cdt le régiment est adjoint au général gouverneur de Calais qui dispose comme éléments de réserve des 2 Cies du régiment de la citadelle et de la C.H.R.

2 mai
M. le lieutenant **FOREL** rentre de congé de convalescence et reprend ses fonctions d'officier de détails.

10 mai
Par décision du général Cdt en chef, n° 5217, en date du 6 mai 1917, M. le capitaine **SOURMAIT**, Cdt la 1re Cie, est affecté au 18e régiment d'artillerie (Dépôt).
Par décret du président de la république en date du 6 mai 1917, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er mai 1917
Au grade de chef de bataillon de l'armée territoriale :
- Le chef de bataillon à T.T. **MALIGNE**, Cdt le 2/3 du 103e R.I.T.

Au grade de capitaine de l'armée territoriale :
- Le lieutenant **FOREL**, officier des détails du 103e R.I.T.

Le capitaine **FOREL** prend le commandement de la 1re Cie en remplacement du capitaine **SOURNAIT**, changé de corps.
- Le sous-lieutenant **VERDONI**, porte-drapeau prend les fonctions d'officier des détails.

12 avril
M. le médecin aide-major **FILDERMAN** est évacué pour maladie sur l'hôpital de Rosendail.

14 avril
En exécution de l'ordre du 36e C.A. n° 12900, en date du 12 avril 1917, le 2e bataillon du régiment, l'état-major et les 2 Cies de mitrailleuses stationnées à Malo-Terminus et Leffrinckoucke sous transportés à Calais pour être mis à la disposition du général gouverneur de la place.
En exécution de l'ordre n° 48039, du Gal gouverneur de la place de Calais en date du 13 avril 1917, le régiment est cantonné comme suit :
E.M. : Caserne F.A. – C.H.R. : caserne Eustache St-Pierre
1er bataillon
2e Cie : citadelle – 3e Cie Sangatte – 1re Cie Les Baraques
C.M. : entre Sangatte et les Baraques
Chef de bataillon : aux Baraques

2e bataillon
5e Cie : citadelle ; 6e Cie : Bastion II et Petit-Gourgain – 7e Cie Fort-Vert
C.M. : au village de Fort-Vert
Chef de bataillon ; porte de Gravelines

26 avril
Est inscrit au tableau spécial de la médaille militaire, à compter du 1er avril, classe 1895, mle 168, **FATON François**, du recrutement de Montbrison n° 747 au registre mle de recrutement, soldat à la 1er Cie Mse « Nombreuses annuités, méritant par ses services avant et durant la campagne » (Extrait du J.O. du 24 avril 1917).

Ancien tramil

28 avril
Le régiment est chargé de la défense effective entre Sangatte et les Petites-Hemmes, contre une tentative de débarquement.

1 mai
Le sous-lieutenant **ISSERT**, chef de section à la 5e Cie, est nommé officier porte-drapeau.

18 mai
Le lieutenant-colonel, Cdt le régiment cite à l'ordre du régiment (n° 102), le caporal **MERLIN** Antoine, classe 1892 « *Caporal méritant, très attaché à ses devoirs. A été grièvement blessé le 26 septembre 1915, en effectuant des travaux de défense à proximité de l'ennemi*. »

ENCADREMENT DU REGIMENT

20 mai 1917

MM.		
Etat-major	Lieutenant-colonel Cdt le régiment	**LAURICHESSE**
	Capitaine adjoint au colonel	**QUITTANCON**
	Officier chargé des détails sous-lieutenant	**VERDONI**
	Officier d'approvisionnement lieutenant	**CUZIN**
	Sous-lieutenant porte-drapeau sous lieutenant	**ISSERT**
	Officier chef du service téléphonique s/lieutenant	**MELINE**
	Officier chef du peloton des pionniers-bombardiers	**CLAIR**
	Médecin chef du service médical, 2e classe	**BENARD**
1re Cie de mitrailleuses		
	Sous-lieutenant, Cdt la 1re Cie de mitrailleuses	**LAVAL**
	Sous-lieutenant, chef de section	**CONCASTY**
	1er bataillon	
P.E.M.	Chef de bataillon Cdt le 1er bataillon	**de GOY**
	Médecin aide-major de 2e classe	**TOSSE**
1re Cie	Capitaine Cdt la 1re Cie	**FOREL**
	Sous-lieutenant chef de section	**GIRAUD**
	Sous-lieutenant chef de section	**MAILLARD**
	Sous-lieutenant chef de section	**BRUN**
2e Cie	Capitaine Cdt la 2e Cie	**BEUTTER**
	Sous-lieutenant chef de section	**MANNEVAL**
	Sous-lieutenant chef de section	**DELAUNAY**
	Sous-lieutenant chef de section	**BROCARD**
3e Cie	Capitaine Cdt la 3e Cie	**GABRIEL**
	Sous-lieutenant, chef de section	**HAMON**
	Sous-lieutenant chef de section	**REBOUX**
	Sous-lieutenant chef de section	**DUPUY-DUTEMPS**
1re CM.	Lieutenant Cdt la Cie	**LAVAL**
	Sous-lieutenant chef de section	**CONCASTY**
	Sous-lieutenant chef de section	**BERTEAUX**

Ancestramil

2e bataillon

P.E.M.	Chef de bataillon, Cdt le 2e bataillon	**MALIGNE**
	Médecin aide-major de 1re classe	**FILDERMAN**
5e Cie	Capitaine Cdt la 5e Cie	**DUPERRAY**
	Sous-lieutenant chef de section	**PALLANDRE**
	Sous-lieutenant chef de section	**JAHAN**
6e Cie	Capitaine Cdt la 6e Cie	**COURBIERE**
	Sous-lieutenant chef de section	**MARTIN**
	Sous-lieutenant chef de section	**THOLOT**
	Sous-lieutenant chef de section	**FOURNIER**
7e Cie	Lieutenant Cdt la 7e Cie	**BAYLE**
	Sous-lieutenant, chef de section	**JEAN**
	Sous-lieutenant, chef de section	**BROSSE**
2e C.M.	Lieutenant Cdt la Cie	**FELS**
	Sous-lieutenant chef de section	**MAZUET**
	Sous-lieutenant chef de section	**PAULLAT**

Effectif du régiment

Officiers		41	
Sous-officiers		133	}1757
Troupe	: caporaux	164	
	Soldats	1419	

Chevaux et voitures : Chevaux		194
	Voitures	62

25 mai
En exécution de l'ordre 176/9 du 36e C.A. du 18 mai 1917 1081D gouverneur de Calais du 22 mai 1917, et 18102 – 36e C.A. du 22 mai 1917, le 1er bataillon est dirigé par voie ferrée de Calais sur le secteur de Nieuport pour y être mis à la disposition du général Cdt la 29e D.I.
Par suite du départ de ce bataillon, le 2e bataillon fournit le service de surveillance de la côte conformément aux prescriptions de la note n° 1077 DU du 20 mai 1917 et cela dès le 25 au matin – savoir :
Secteur est : 6e Cie et 1/82 Cie de mitrailleuses
Secteur ouest : 5e Cie et 182 Cie de mitrailleuses.
La 7e Cie aura 1 peloton en réserve aux bastions II et IV et 1 peloton en réserve à la citadelle.
Elle concourt au service de garde de la place de Calais.

25 mai 1917
Le 1er bataillon arrive au camp Juniac par Coxyde où il s'installe.

27 mai
En exécution de l'ordre de la 29e D.I. n° 3848 en date du 24 mai, la 1re Cie de mitrailleuses fournit les postes où mitrailleuses contre avions de Coxyde-Bains (3 pièces) et Coxyde-Sablière (2 pièces. La 1re Cie est à la disposition du génie, les 2e et 3e Cies de l'artillerie pou exécution de travaux. En cas d'alerte le 1er bataillon est à la disposition du général Cdt la 29e D.I.

Ancestramil

12 juin
M. le médecin aide-major de 1re classe **FILDERMAN** rentre de congé de convalescence et reprend son service.

13 juin
En exécution de l'ordre du 36e C.A. n° 20829, en date du 10 juin 1917, le 1er bataillon fait mouvement le 13 juin, par voie ferrée, d'Adinkerque à Dunkerque. Le 1er bataillon cantonne à Dunkerque.

14 juin
En exécution de l'ordre du Gal gouverneur de Dunkerque, n° 1616/S, en date du 13 juin, la 1re Cie de mitrailleurs fournit le personnel nécessaire pour servir 3 sections de mitrailleuses sur le pont de mer entre Malo-les-Main et la batterie de Zuydcoote (1 section au centre 7 – 1 section au point intermédiaire entre 4 et 5 – une section à l'angle N.O. de la batterie de Zuydcoote.

19 juin
En exécution de la note de service n° 1627[3,] du Gal gouverneur de Dunkerque, en date du 18 juin, la 1re C.M. s'installe au Fort des Dunes.
Le 1er bataillon à la disposition du Gal gouverneur de Dunkerque, fournit un service et garde et de corvées diverses.

25 juin
En exécution de l'ordre n° 22590 du 36e C .A., en date du 25 juin, le 1er bataillon fournit des équipes pour servir les sections de mitrailleurs contre avion de Firminy et Tente Verte.

2 juillet
En exécution de la note n° 1674/5, en date du 30 juin 1917, du général gouverneur de Dunkerque, la surveillance permanente de la côte depuis la limite Est de la commune de Zuydcoote jusqu'à la frontière belge est assurée à partir de ce jour, 18 h, par la 1re Cie du régiment et 2 sections de mitrailleurs de la 1re C.M. qui font mouvement, à ce effet, de Dunkerque à Bray-Dunes.
Par sa note de service, n° 461 M /32 du 1er juillet 1917, le Gal gouverneur de Dunkerque prescrit qu'en cas d'attaque par mer, les 3 sections disponible de la 1re Cie, cantonnées au camp de Bray-Dunes (la 4e section exerçant la surveillance permanente de la côte), passent sous le commandement du bataillon anglais, chargé de la défense de ce quartier.

4 juillet
Par ordre n° 436 M 32 du Gal gouverneur de Dunkerque, en date du 1er juillet, les 3 sections au repos de la 1re Cie sont mises à la disposition du colonel Cdt le Génie.
Par décision du Gal en chef n° 28748, en date du 30 juin 1917, **M. de GOY**, chef de bataillon au régiment passe au 7e bataillon Indo-Chinois, à la date du 30 juin 1917.
Par décision du Gal en chef n° 28970, en date du 30 juin 1917, **M. le capitaine SILLIERES,** du 122e R.I.T., est affecté au régiment pour commander le 1er bataillon en remplacement du Cdt **de GOY**, muté.

7 juillet
A la date du 30 juin 1917, et sous le n° 2415/P, le médecin inspecteur général **GOUZIEN**, chef supérieur du service de santé de l'armée, nomme au grade de sous aide-major **GERDIL Pierre** Marie, médecin auxiliaire au régiment. Cette nomination prend date au 1er juillet 1917.

11 juillet
Par décision du Gal Cdt en chef, n° 6315, en date du 6 juillet 1917, l'affectation du capitaine **SILLIERES** au régiment, qui a fait l'objet de la note n° 28970 du 30 juin dernier est annulée.

Aperçu gratuit

Le capitaine **BURGELIN**, du 86e R.I.T. est affecté au régiment pour commander le 1er bataillon, en remplacement du commandant de GOY.

16 juillet
Le sous-lieutenant **CLAIR** est hospitalisé à l'hôpital militaire de Calais pour impotence, consécutive à Arthrite du genou.

17 juillet
Par décret du président de la république, en date du 12 juillet 1917, le capitaine **BURGELIN** est promu à T.D. dans l'infanterie (armée territoriale) au grade de chef de bataillon.

19 juillet
Par application des prescriptions de la note du Gal Cdt en chef n° 4 4794 du 9 juillet 1917 et en exécution de la note Q.G.A. (1er) du 16 juillet n° 1735, les pères de 4 enfants, veufs pères de 3, militaires ayant eu 3 frères tués à l'ennemi passent aux unités d'étapes ci-après :
Au 1er bataillon du 286e R.I.T. : 19
Au 29e R.I.T. (Dt Dunkerque) : 116

25 juillet
Par note de service n° 4521, de la 1re armée, en date du 24 juillet, le sous-lieutenant **CLAIR**, hospitalisé le 16 juillet, est versé au dépôt à la date du 25 juillet 1917.

31 juillet
La 7e Cie, à Calais, remplace la 6e au secteur E, cette dernière s'installe, 1 peloton à la citadelle, un peloton aux bastions II et IV.

1er août
En exécution de la note du major de la garnison n° 69/15, du 31 juillet 1917, la 3e Cie détache une section au sanatorium de Zuydchoote pour le service de brancardage.

6 août
Par décision du Gal en chef, n° 6720, en date du 6 août 1917, le régiment est affecté au 36e C.A. comme réserve d'infanterie.

15 août
Par décision du Gal Cdt le 36e C.A., n° 26215, en date du 11 août, 8 hommes sont affectés comme conducteurs à la 6e Cie du 9e Train (133e D.I.) et 22 à la 1re Cie du 15e Train (29e D.I.).

23 août
Par décision du Gal, Cdt la 1re armée, n° 2871 du 17 août 1917, les mutations suivantes sont prononcées :
M. le sous-lieutenant **BRUN** de la 1re Cie passe au 1er régiment d'infanterie
Le sous-lieutenant **HAMON**, de la 3e Cie, passe au 1er régiment d'infanterie
Le sous-lieutenant **MARIGNY**, de la 7e Cie, passe au 1er régiment d'infanterie
Le sous-lieutenant **DELAUNAY**, de la 2e Cie, passe au 201e régiment d'infanterie
Le sous-lieutenant **CONCASTY**, de la 1re CM, passe au 201e régiment d'infanterie
Par décision, n° 3086, du général Cdt la 1re armée, en date du 21 août 1917 ; **M. CHAVANNE,** capitaine de réserve du 1er R.I., passe au 13e R.I.T.
Cet officier prendra le commandement de la 7e Cie.
Par décision n° 2864, du général Cdt la 1re armée en date du 16 août 1917,
M. le lieutenant **JALABERT**, du 248e R.I.T., passe au 103e R.I.T.
M. le lieutenant **ARNAULT**, du 77e R.I.T., passe au 103e R.I.T.

Ancestram

M. le lieutenant **JALABERT** est affecté comme chef de section à la 5e Cie.
M. le lieutenant **ARNAULT** à la 3e Cie.

23 août
Pour l'application des dispositions de la note G.Q.G. n° 6720 du 6 août 1917, le général Cdt la 1re armée par note n° 3026, en date du 20 août, prescrit le passage au 103e R.I.T. de militaires du 72e R.I.T et du 86e R.I.T.
L'effectif des militaires affecté au corps est le suivant :

	72e	86e	
Adjudant	2	2	4
Sergent-major	1	1	2
Sergent	11	7	18
Caporal-fourrier	1	2	3
Caporaux	4	28	32
Soldats	69	156	225
	88	196	284

28 août
Par décret du président de la république, en date du 22 août 1917, est nommé à titre définitif au grade de sous-lieutenant d'infanterie territoriale, pour prendre rang du 12 juillet 1917, M. le lieutenant à T.T. **LAVAL**, Cdt la 1re C.M.

28 août
En exécution de la note du Gal en chef , n° 18230, en date du 17 août, prescrivant la création dans chaque secteur de division d'un détachement appelé « détachement de récupération » et de la note n° 27259 du 25 août 1917, du 36e C.A., 2 sous-officiers, 2 caporaux et 20 hommes du régiment sont dirigés pour faire partie des détachements n° 1 et 2, affectés au 36e C.A. Les détachement s'administrent isolément et sont rattachés au dépôt du régiment d'infanterie territoriale portant le même n° qu'eux.

28 août 1917
Par décision du Gal Cdt le 36e C.A., n° 27321, en date du 26 août 1917, M. le capitaine **KAME** ou **RAME** du 401e R.I. est affecté au 103e R.I.T.

31 août
Par décision du Gal, Cdt la 1re armée, n° 3474, du 28 août 1917,
M. le sous-lieutenant **PALLANDRE**, C. chef de section à la 5e Cie, passe au 327e R.I.
En exécution de la note de service n° 4808 S.E. du colonel Cdt les secteurs E. et O. de Dunkerque, la 3e Cie, cantonnée à Dunkerque va occuper le Fort des Dunes en remplacement du 8e groupe d'A. P. F ?, qui va aux logettes.

1er septembre
Par application de la dépêche ministérielle n° 15935/1/11, du 22 juillet 1917 et en exécution de la note du G.Q.G. du 26 juillet 1917, 238 hommes de la classe 1891, exerçant la profession d'agriculteurs sont détachés à la terre.

1er septembre
Le soldat **FAURET Pierre**, classe 1891, de la 3e Cie est blessé à Dunkerque, par éclat de bombe d'avions.
Par décision n° 3007 du Gal Cdt la 1re armée, en date du 20 août, passe à cette date au régiment M. **PELLAY,** sous-lieutenant au 86e R.I.T.

Ancestrami

M. PELLAY est affecté comme chef de section à la 2e Cie.

4 septembre
Violent bombardement par avions allemands dans la nuit du 3 au 4, de Dunkerque et de Calais.
La 3e Cie est appelée à un service d'ordre à l' ? de Firminy (C. de Leffrinckouke) où les anamites, au nombre de 480, se sont mutinés.
Dans la nuit du 4 au 5, bombardement de Dunkerque par avions allemands.

1 cheval de la 2e Cie tué
1 cheval de la 2e Cie blessé
2 mulets, E.M. du bataillon blessés.
Le sous-lieutenant **BROSSE**, chef de section, 7e Cie est évacué ce jour, sur l'hôpital militaire de Calais pour gastrite avec hypertrophie du foie.
Par décision du général en chef n° 8792, en date du 7 septembre 1917, M. le lieutenant **BAYLE** est remis, sur sa demande, à la disposition du ministre, en vue de son emploi éventuel à l'intérieur ou de sa radiation des cadres.
Par décision du Gal, Cdt la 1re armée, n° 3954 en date du 10 septembre 1917, les mutations suivantes sont prononcées :
MM.
BRUN sous-lieutenant au 1er R.I. passe au 103e R.I.T.
HAMON sous-lieutenant au 1er R.I. passe au 103e R.I.T.
BERTAUX sous-lieutenant au 103e R.I.T. passe au 1er R.I.
BROCARD sous-lieutenant au 103e R.I.T. passe au 1er R.I.
M. BRUN est affecté à la 2e CM. en remplacement de **M. PAULAT**, qui passe à la 1re C.M.

13 septembre
La section de brancardage, détachée à Zuydcoote le 1er août rejoint sa Cie au Fort des Dunes.

16 septembre
M. le lieutenant **BAYLE** rejoint le dépôt du corps à Montbrison.
Par décision n° 11611, du 10 septembre 1917, du Gal, Cdt en chef, le pharmacien auxiliaire **JOUANNIS** du G.B.C. 36 est nommé pharmacien aide-major de 2e classe de réserve à T.T. et affecté au 103e R.I.T.

21 septembre
Par décision du Gal, Cdt la 1re armée, n° 5374, en date du 19 septembre, le lieutenant **ARNAULT** de la 3e Cie, en congé de 3 mois sans solde, à compter du 21 juin 1917, est signalé comme venant d'obtenir une prolongation de 3 mois et versé au dépôt du corps à la date du 21 septembre 1917.

21 septembre
Une Cie d'honneur fournie par le régiment, le lieutenant-colonel et le drapeau du régiment, rendent les honneurs à sa majesté le roi des Belges s'embarquant à la gare de Calais à 18 h 30.

23 septembre
Une Cie d'honneur fournie par le régiment, le colonel et le drapeau du régiment rendent les honneurs à sa majesté le roi des Belges débarquant à la gare de Calais à 8 h.

27 septembre
Vers 20 h 30, les avions allemands bombardent Calais (aucune victime au régiment).

Ancestrami

1er octobre
Un congé sans solde, jusqu'à nouvel ordre est accordé au lieutenant **CUZIN**, officier d'approvisionnement pour être remis à la disposition du ministre des travaux publiés, pour reprendre ses fonctions à l'Ecole des Mines de St-Etienne. (Décision du Gal en chef, n° 23154 du 22 septembre 1917).

3 octobre
Est désigné comme officier d'approvisionnement, en remplacement de **M. CUZIN**, mis en congé, M. le sous-lieutenant **ISSERT** officier porte-drapeau.
Est désigné comme officier porte-drapeau, en remplacement du sous-lieutenant **ISSERT**, M. le sous-lieutenant **FOURNIER**, chef de section à la 6e Cie.

11 octobre
M. le lieutenant **JALABERT**, chef de section, 5e Cie, est remis sur sa demande, à la disposition du ministre en vue de sa radiation des cadres. Il rejoint le dépôt du corps (décision n° 2293 du G.Q.G. en date du 2 octobre 1917).

14 octobre
Par décision du G.Q.G., n° 4298, en date du 4 octobre, le capitaine **CHAVANNE**, Cdt la 7e Cie, est détaché jusqu'à nouvel ordre, pour être mis à la disposition du service de l'Intendance et être affecté au service des cuirs.

14 octobre
Par application des dispositions de la note du G.Q.G. n° 23813, du 21 août 1917, relative à répartition des classe dans chaque catégorie des régiment et bataillons territoriaux, le général Cdt la 1re armée prononce le 6 septembre 1917 sous le n° 3787, le passage

1. au 6e Bon E du 107e R.I.T. Dunkerque gare	}	les militaires du régiment au nombre de 53 de la classe 1891
2 au 1er Bon du 286e R.I.T. à St-Omer	}	les militaires au nombre de 234 de la classe 1892

20 octobre
Dissolution de l'état-major du régiment, de la C.H.R. et du 1er bataillon (décision du Gal en chef n° 8459 du 7 octobre, notifiée sou n° 9677 en date du 9 par Gal Cdt l'armée et 32712 du 10/10 par Gal Cdt 36e C.A., complétée par note n° 33176 du 36e C.A. du 15/10).
Le 2e bataillon est maintenu et organisé en bataillon territorial isolé, c'est-à-dire en bataillon à 4 Cie, la Cie de mitrailleuses devenant 4e Cie du bataillon.
Ce bataillon roulera avec ceux du 79e R.I.T. (désigné comme réserve d'infanterie du 36e C.A., en remplacement du 103e) pour fournir la garnison des places de Dunkerque et de Calais. Il est affecté provisoirement au 36e C.A. En cas de mouvement, il ne suivra pas cette formation.
Le 1er bataillon dissout passe :
150 hommes au 76e R.I.T.
75 hommes au 79e R.I.T.
49 hommes au 80e R.I.T.
Tous les autres hommes, ainsi que le personnel de la C.H.R. passent au 2e bataillon dont l'effectif est ainsi porté à 650 hommes.
Tous les gradés du 1er bataillon et de la C.H.R. sont affectés en surnombre au 2e bataillon.
Les cadres officiers du 2e bataillon sont complétés de la manière suivante :
E.M. du 2e bataillon, commandant **BURGELIN**
Sous-lieutenant **VERDONI**, officier des détails.
5e Cie sous-lieutenants **GIRAUD** et **REBOUX**
6e Cie sous-lieutenant **FOURNIER**

Amestrami

7e Cie Capitaine **QUITTANCON**
Sous-lieutenant **ISSERT**
8e Cie Capitaine **BEUTTER**
Lieutenant **FELS**, sous-lieutenants **MAZUET** et **BRUN**
Les officiers en excédent feront l'objet de mutations ultérieures.
M. le médecin major de 2e classe **BENARD**, M. le médecin aide-major **TESSE**, le médecin sous aide-major **TROUETTE**, M. le pharmacien aide-major **JOUANNIS** regagnent la réserve du personnel sanitaire du 36e C.A.

20 octobre 1917
Les hommes au drapeau du régiment qui doit être renvoyé au dépôt du corps à Montbrison étaient rendus le 19 octobre, à 16 h, à la citadelle de Calais.
Le lieutenant-colonel **LAURICHESSE** prononçait l'allocution suivante :
« Par décision du haut commandement le 103e territorial est partiellement dissout.
A la date du 20 octobre 1917, le régiment ne formera qu'un bataillon.
Cette mesure affecte le drapeau qu'elle rappelle à la garnison d'où il est parti il y a 3 ans, emportant dans ses plis l'Espérance. Replié prématurément, il ramène, là-bas, au foyer du régiment non plus seulement l'espoir, mais l'assurance de la victoire.
En s'éloignant de nous, s'il n'est point auréolé de plus de gloire, il affirme du moins hautement qu'à son ombre et sous son égide le 103e ne commet jamais, depuis 1914, que le devoir et l'honneur.
De loin comme de près, il restera pour nous l'emblème vénéré dont le culte tiendra jusqu'au bout notre courage et nos efforts au Drapeau ! »

20 octobre
Par décision du Gal Cdt la 1re armée, sous n° 5350, les mutations suivantes sont prononcées à la date du 19 octobre :
MM.
FOREL capitaine, passe au 76e R.I .T.
DUPUY-DUTEMPS sous-lieutenant, passe au 138e R.I.T.
MANEVAL sous-lieutenant, passe au 79e R.I.T.
PAULAT sous-lieutenant, passe au 76e R.I.T.
THOLOT sous-lieutenant, passe au 80e R.I.T.

Sous n° 5353, à la même date :
MM.
MAILLARD sous-lieutenant, passe au 233e R.I.
PELLAY sous-lieutenant, passe au 233e R.I.
BROSSE sous-lieutenant, passe au 233e R.I.
HAMON sous-lieutenant, passe au 208e R.I.
GABRIEL capitaine, passe au 43e R.I.

Sous n° 5354, à la même date
M.
BRUN sous-lieutenant, passe au 165e R.I.

Sous n° 5351, à la même date
MM.
BENARD médecin major 2e classe, disponible, le 20 octobre
TESSE médecin aide-major 2e classe, à la disposition de M. inspecteur
JOUANNIS pharmacien, aide-major de 2e classe, C.S.S.S.A.
Après le départ de ces officiers, la situation du 2e bataillon est la suivante.

Archives

20 octobre 1917
Etat-major

Chef de bataillon	**BURGELIN**	Cdt le 2e bataillon
Sous-lieutenant	**VERDONI**	Officier chargé des détails
Médecin AM 1re classe	**FILDERMAN**	

5e Cie

Capitaine	**RAME**	Cdt la Cie
Sous-lieutenant	**GIRAUD**	Chef de section
Sous-lieutenant	**REBOUX**	Chef de section
Sous-lieutenant	**JAHAN**	Chef de section

6e Cie

Capitaine	**COURBIERE**	Cdt la Cie
Sous-lieutenant	**MARTIN**	Chef de section
Sous-lieutenant	**FOURNIER**	Chef de section

7e Cie

Capitaine	**QUITTANCON**	Cdt la Cie
Sous-lieutenant	**ISSERT**	Chef de section
Sous-lieutenant	**JEAN**	Chef de section

8e Cie

Capitaine	**BEUTTER**	Cdt la Cie
Lieutenant	**FELS**	Chef de section
Sous-lieutenant	**MAZUET**	Chef de section

Par décision, n° 5377, du 19 octobre 1917, du Gal Cdt la 1re armée, le sous-lieutenant **MELINE**, est détaché à l'état-major du gouverneur de Calais.
Il continue à compter pour ordre au 2e bataillon

En excédent	Colonel	**LAURICHESSE**
	Chef de bataillon	**MALIGNE**
	Capitaine	**DUPERRAY**
	Lieutenant	**LAVAL**

Effectif troupe : sous-officiers 113 ; caporaux 107 ; soldats 632 ; total 852
Chevaux : 30 – voitures 10

20 octobre 1917

ORDRE DU REGIMENT N° 122

(Ordre d'adieux au 103e R.I.T.)

Le haut commandement a décidé qu'à la date du 20 octobre, l'état-major et le 1er bataillon du régiment serait dissous.
Formé dès les premiers jours de la mobilisation, le 103e R.I.T. qui est à la tâche depuis 3 ans, a connu de rudes étapes : Orvillers, les tranchées d'Erches, de l'Echelle St-Aurin, les nombreux cantonnements bombardés de la Somme qu'occupèrent les fractions du régiment, les travaux intensifs à l'avant sous le feu de l'ennemi, Dunkerque et Calais sont pour lui des souvenirs inoubliables.
Les tombes des meilleurs des siens marquent là-bas presque partout sa trace, et, témoignent qu'il sut toujours faire son devoir.

Ancestramil

Au moment de résigner son commandement, le lieutenant-colonel envoie tout d'abord à ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur l'hommage ému de son souvenir :
Ceux là glorifient le Régiment.
Au 103e tout entier, il dit combien il est fier d'avoir été pendant plus de 2 ans le chef d'une aussi belle unité de campagne.
En effet, partout le 103e se distingua par ses qualités militaires, partout il donna l'impression d'une troupe solide et bien trempée et partout, ignorant les défaillances de quelque nature qu'elles noient sut mériter à juste titre les éloges et la confiance de ses grands chefs.
Ces mérites, le 2e bataillon, qui accueille l'héritage du régiment en sera le fidèle gardien.
Grâce à eux, à la bonne volonté et au bon esprit de tous, le commandement du lieutenant-colonel fut toujours, non seulement facile, mais agréable.
C'est à la valeur de la troupe, à la collaboration toujours dévouée des officiers et des gradés et notamment à celle des chefs de bataillon, du capitaine major, des commandants de Cies et des chefs de services, que furent due la bonne marche du service et la réputation du régiment.
A tous, le lieutenant-colonel dit merci à tous, il adresse son cordial adieu et ses vœux.
Et à ceux des officiers du régiment qui reçoivent une nouvelle affectation, il souhaite bonne chance.
En disant adieu au 103e, il ajoute que le meilleur souvenir de sa vie sera celui de son commandement au régiment.
Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 103e, à vous tous de cœur !
Le lieutenant-colonel Cdt le 103e R.I.T.
Signé : **LAURICHESSE**

Certifié et clos ce jour par suite de la dissolution de l'E.M. et du 1er bataillon.
Calais, le 20 octobre 1917
Le capitaine adjoint au lieutenant-colonel
Em QUITTANCON.

21 octobre 1917

ENCADREMENT DU 2e BATAILLON ISOLE DU 103e R.I.T.

(Type campagne)

Etat-major

Chef de bataillon	**BURGELIN**	Cdt le 2e bataillon
Sous-lieutenant	**VERDONI**	Officier chargé des détails
Médecin A.M. 1re classe	**FILDERMAN**	

5e compagnie

Capitaine	**RAME**	Cdt la Cie
Sous-lieutenant	**GIRAUD**	Chef de section
Sous-lieutenant	**REBOUX**	Chef de section
Sous-lieutenant	**JAHAN**	Chef de section

6e compagnie

Capitaine	**COURBIERE**	Cdt la Cie
Sous-lieutenant	**MARTIN**	Chef de section
Sous-lieutenant	**FOURNIER**	Chef de section

Ancestrami

7e compagnie		
Capitaine	**QUITTANCO**N	Chef de section
Sous-lieutenant	**ISSERT**	Chef de section
Sous-lieutenant	**JEAN**	Chef de section
8e compagnie		
Capitaine	**BEUTTER**	Cdt la Cie
Lieutenant	**FELS**	Chef de section
Sous-lieutenant	**MAZUET**	Chef de section
En excédent	Colonel	**LAURICHESSE**
	Chef de bataillon	**MALIGNE**
	Capitaine	**DUPERRAY**
	Lieutenant	**LAVAL**
	Sous-lieutenant	**MELINE**
Effectif troupe	sous-officiers	113
	Caporaux	107
	Soldats	632
Chevaux		130
Voitures		10

21 octobre

La situation du 2e bataillon isolé de campagne du 103e R.I.T. à cette date est la suivante :

5e Cie Un peloton et le P.C. du capitaine est au cantonnement des baraques ;
Un peloton à la Ferme Tournant, 1 poste de liaison à l'ouest de Sangatte près du Cap Blanc-Nez.
La 5e Cie a pour mission la défense de la côte secteur ouest de Calais, contre une tentative de débarquement.

6e Cie Est cantonnée à la citadelle de Calais ; elle participe au service de place de Calais et défense de l'entrée du port de Calais

7e Cie Occupe le cantonnement de Fort Vert ; elle a pour mission la défense de la côte, secteur est de Calais, contre une tentative de débarquement. P.C. du capitaine : ferme Pagnez ; poste de liaison : aux Huttes d'Oye.

8e Cie Est cantonnée au quartier ouvert de Calais (caserne Eustache St-Pierre) ; elle participe au service de place de Calais et défense du Port de Calais.

25 octobre

Par décision du général Cdt le 36e C.A. n° 34672, en date du 23 octobre, le drapeau du régiment qui doit rentrer au dépôt sera escorté par un officier, un sergent et un soldat. Cette escorte prend le train quittant Calais à 19 h 06.

Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 5450 en date du 21 octobre 1917, 2 soldats sont affectés à la Cie B.A.I. à Pexpoëde.

Par décision du général Cdt la 1re armée n° 5489, en date du 23 octobre 1917, 2 soldats sont affectés à la 9e Cie du 8e T.E.M.

29 octobre

Par décision du général Cdt en chef n° 27180, en date du 23 octobre 1917, les mutations suivantes ont prononcées :

M. MALIGNE, chef de bataillon, est affecté au 109e R.I. et désigné pour exercer l'emploi de major de garnison à Chaumont ;

M. DUPPERAY, capitaine est affecté au service des P.G. sera dirigé sur le dépôt des P.G. à Barcelonnette.

Ancestramil

Par décision de M. le général Cdt la IIIe armée, n° P/9707, en date du 20 octobre 1917, M. le lieutenant à T.T. **HOMBRUN** est affecté au 103e R.I.T. à la suite 8e Cie. Reste détaché à la IIIe armée comme major de cantonnement.

31 octobre
Par décision du général Cdt en chef n° 36356, en date du 29 octobre 1917, **M. BEUTTER**, capitaine Cdt la 8e Cie du 103e R.I.T. est affecté à la base de ravitaillement d'Italie. Cet officier sera dirigé sur la gare de Noisy-le-Sec où il se présentera le 1er novembre avant midi.

1er novembre
Le lieutenant **FELS**, chef de section 8e Cie, prend le commandement provisoire de cette Cie en remplacement du capitaine **BEUTTER**.

3 novembre
Par décision de M. le général gouverneur de Calais, n° 56593, M. le sous-lieutenant **FOURNIER**, fera un intérim au bureau de la subdivision (gouvernement militaire de Calais)

6 novembre
En exécution de la note n° 5775, de la 1re armée, en date du 30 octobre 1917, une équipe agricole composée de 1 sergent et 15 hommes est mise à la disposition de la commune de Looberghe (Nord) jusqu'au 5 décembre 1917.

9 novembre
Par décision de M. le général Cdt en chef n° 2506, en date du 2 novembre 1917, M. le lieutenant colonel **LAURICHESSE** est remis sur sa demande à la disposition du ministre.
Cette officier supérieur devra être dirigé sur le dépôt du corps.

14 novembre
Par décision du général Cdt le 36e C.A., n° 36891, en date du 11 novembre 1917, 2 caporaux et 6 soldats son affectés comme bouchers, à la date du 13 novembre à la 1re section de C.O.A. (réserve du personnel du 36e C.A.)

15 novembre
Suivant avis de mutation n° 6761, du général Cdt la 1re armée en date du 13 novembre 1917, l'adjudant **GRANGER** est affecté au magasin central des coopératives de l'armée à Bergues.
Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 6780, en date du 13 novembre 1917, 3 adjudants et 12 sergents sont affectés au 72e R.I.T., ils seront mis à la disposition du 1er C.A. pour assurer la police des routes.

16 novembre
Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 6814, en date du 14 novembre 1917, un sergent-major est affecté au 101e R.I.T. (Cie des camps et cantonnements de la 1re armée).

17 novembre
Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 6846, en date du 15 novembre 1917, deux adjudants sont affectés : l'un au 86e R.I.T., l'autre au 76e R.I.T.
Par décision du général Cdt la 1re armée n° 6845, en date du 15 novembre 1917, quatre adjudants sont affectés au 80e R.I.T. et deux adjudants au 79e R.I.T.

18 novembre
Un renfort composé de 1 sergent et 4 soldats arrive du corps à Montbrison. Ces militaires sont affectés à la 5e Cie.

Ancestramil

22 novembre
Par décision du général Cdt, la 1re armée, n° 7390, en date du 17 novembre 1917, M. le lieutenant à T.T. **LAVAL François,** en surnombre au 2e bataillon du 103e R.I.T. y est affecté définitivement à la 6e Cie.

23 novembre
Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 7070, en date du 22 novembre 1917, un soldat est affecté au 1er génie (Cie S.E.3)
Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 7058, en date du 21/11/17, un soldat de la classe 1892 est affecté au 286e R.I.T.

26 novembre
Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 7165, en date du 24 novembre 1917, 3 sergents sont affectés à la date du 26 novembre au 4e Génie, Cie C. 4, comme caserniers (service des camps et cantonnements).

27 novembre
Par décision du général Cdt la 1re armée, n° 7195, en date du 25 novembre 1917, un sergent est affecté au 4e Génie C. 4, comme casernier à Hoymille.

27 novembre
Par décret du président de la république, en date du 22 novembre 1917 (J.O. du 25 novembre 1917), le lieutenant **FELS** prend rang d'ancienneté au grade de sous-lieutenant à titre définitif du 23 mars 1915.
Par décision présidentielle en date du 22 novembre 1917, rendue sur la proposition du président du Conseil, ministre de la guerre, **M. JEAN, (F.F.M.)** sous-lieutenant à titre définitif est promu lieutenant à titre définitif pour prendre rang du 31 juillet 1917.

29 novembre
Par décision ministérielle en date du 23 novembre 1917 et par application de la loi du 10 août 1917, **M. MELINE (J.J. M.V.H.)** sous-lieutenant de réserve à titre temporaire est promu au grade de lieutenant de réserve pour prendre rang du 11 août 1917.

30 novembre
En exécution de la note n° 57251, de M. le général gouverneur de Calais, en date du 16 novembre 1917, les 5e et 6e Cies font mouvement : la 5e cantonnée dans le secteur ouest de Calais vient cantonner à la citadelle et est remplacée dans ce secteur par la 6e Cie cantonnée à la citadelle.
Par note n° 38227, du 36e C.A., en date du 27 novembre 1917, un adjudant, un sergent et un caporal sont affectés à la date du 1er décembre au 7e bataillon du 8e R.I.T. pour être ensuite détachés au Service Forestier à La Capelle, près Boulogne.

1er décembre
Par note, n° 38399, du 36e C.A., en date du 28 novembre 1917, deux soldats sont affectés au 4e Escadron du Train, 7e Cie.

3 décembre
Par décret du président de la république, en date du 22 novembre 1917, rendu sur la proposition du président du Conseil, ministre de la guerre, est promu à titre définitif au grade de lieutenant d'infanterie territoriale pour prendre rang du 23 mars 1917 :
M. FELS Paul Emile, lieutenant à titre temporaire au 103e R.I.T.

Ancestrami

4 décembre
Par décision n° 31529 du G.Q.G., en date du 28 novembre 1917, le lieutenant à T.D. **FELS, Paul Emile**, est mis à la disposition du chef de la mission militaire française attachée au Troupes Américaines.
Cet officier sera dirigé sur Chaumont.
Par note n° 7450, 1re armée, en date du 30 novembre 1917, un sergent est affecté au 76e R.I.T.
Par note n° 38653, du 36e C.A., en date du 1er décembre, un caporal est affecté à la 20e section des secrétaires d'état-major (section télégraphique de la 133e D.I.)
Par décision ministérielle en date du 29 novembre 1917, et par application de la loi du 20 août 1917, les sous-lieutenants de territoriale à titre temporaire dont les noms suivent sont promus à titre temporaire au grade de lieutenant pour prendre rang du 11 août 1917 :
M. REBOUX Joannès du 103e R.I.T.
M. VERDONI Antoine, du 103e R.I.T.

6 décembre
En exécution de la note n° 38475 du 36e C.A., en date du 30 novembre 1917, un caporal et 6 soldats sont affectés au 2e groupe d'aviation et sont dirigés sur Bergues.
Par note, n° 7614 du général Cdt la 1re armée, en date du 3 décembre 1917, un sergent est affecté à la 20e section de secrétaires d'état-major.
En exécution de la note n° 38920 du 36e C.A., en date du 4 décembre 1917, une équipe agricole, composée de 1 caporal et 8 hommes est mise à la disposition de la commune de St-Pierre Brovck jusqu'au 5 janvier inclus.

7 décembre
Par note n° 7639, de la 1re armée, en date du 5 décembre, 2 sergents-majors et un sergent-fourrier sont affectés au 17e bataillon de Tirailleurs Malgaches à la date du 7 décembre.

10 décembre
Par note n° 7725, de la 1re armée, en date du 8 décembre 1917, 3 sergents sont affectés aux formations suivantes à la date du 8 décembre :
Un à la 1re section de C.O.A. (S.M. de Dunkerque)
Un à la 1re section de C.O.A. (s/Int. E.N.E. du 36e C.A.)
Un à la 1re section de C.O.A. (Direction Int. Du 1er C.A.)

11 décembre
Par note, n° 7197, G.Q.G., en date du 7 décembre 1917, deux soldats sont affectés comme interprètes : l'un à la Cie P.G. 117, l'autre à la Cie P.G. 33 à Filescamps.

14 décembre
Par note n° 39571, du 36e C.A., en date du 12 décembre, le soldat **DERGENT**, classe 1892, venu du dépôt du corps le 6 décembre est affecté à la date du 15 décembre au 8e R.I.T. comme originaire des régions envahies.
Par note n° 7790, de la 1re armée, en date du 10 décembre, deux soldats exerçant la profession de menuisier sont affectés au 1er régiment du Génie (section de camouflage de Chantilly)

17 décembre
Un soldat arrive du dépôt du corps à Montbrison et est affecté à la 8e Cie.

20 décembre
Le lieutenant **JEAN (F.F.M.)** passera le 21 décembre 1917, de la 7e Cie à la 8e ; il prendra jusqu'à nouvel ordre le commandement de la 8e Cie.

Ancestrami

22 décembre
Prise d'armes : une prise d'armes des troupes alliées a eu lieu à la citadelle de Calais. Le 103e a pris part avec trois sections. Lors de cette prise d'armes les soldats **BECHET** et **JUNEY** de la 7e Cie ont été décorés de la croix de guerre. Ces soldats avaient fait l'objet de l'ordre du bataillon n° 6 du même jour :
Le chef de bataillon cite à l'ordre du bataillon les soldats **BECHET Albert Paul**, soldat de 1re classe 7e Cie :
« Bon soldat, ayant toujours accompli son devoir a été blessé deux fois. »

JUNEY Sauveur Louis Pierre, soldat de 1re classe 7e Cie :
« Bon soldat, ayant toujours accompli son devoir a été blessé deux fois. »

Ces citations confèrent la croix de guerre avec étoile de bronze et ont reçu l'approbation du général gouverneur de Calais.
M. le général gouverneur de Calais, qui a passé les troupes en revue, a exprimé au chef de bataillon sa satisfaction pour la tenue et l'allure du détachement du 103e.

27 décembre
En exécution de la note n° 40942 du 36e C.A., en date du 22 décembre 1917, 2 sergents, 1 caporal et 18 hommes sont dirigés sur Coxide-Village pour être affectés à la 29e batterie d'artillerie (voie de 0.60) en remplacement de militaires atteints par la loi **MOURIER**.

29 décembre
Ordre du bataillon n° 7 : le chef de bataillon admet à la 1re classe les militaires dont les noms suivent :

Classe	Nom	Prénoms	Grade	Cie
1893	**CHASTANG**	**Pierre**	2ème classe	5e
1894	**GAREL**	**Louis Antoine**	2ème classe	5e
1895	**BAZIN**	**Léon**	2ème classe	5e
1895	**CAUSSIN**	**Louis Charles Félix**	2ème classe	5e
1895	**DELAUNAY**	**Paul Jean Auguste**	2ème classe	5e
1895	**MONTEIL**	**Jean**	2ème classe	5e
1895	**PRUNIER**	**Gustave Emile**	2ème classe	5e
1896	**LAUNEY**	**Louis Ed.**	2ème classe	5e
1896	**MASSE**	**Pierre**	2ème classe	5e
1893	**ELDIN**	**Paul Marc**	2ème classe	6e
1895	**BAZIRE**	**Paul Léon**	2ème classe	6e
1895	**DERMIGNY**	**Jules Anatole**	2ème classe	6e
1896	**DURIEUX**	**Pierre**	2ème classe	6e
1895	**BARREAU**	**Pierre Henri**	2ème classe	8e
1895	**GASTEL**	**Benoit**	2ème classe	8e
1895	**HERBILLON**	**Louis Armand**	2ème classe	8e
1896	**BRUNON**	**André**	2ème classe	E.M.
1898	**BERGER**	**Clément**	2ème classe	8e

Admissions approuvées par M. le général gouverneur de Calais par note n° 59300 en date du 28 décembre 1917.

Calais le 29 décembre 1917
Le chef de bataillon
Signé : **BURGELIN**

Mestramil

30 décembre
En exécution de la note n° 41791 du 36e C.A., en date du 28 décembre 1917, les quatre maréchaux des logis en surnombre, devenus disponibles par suite de la dissolution du 1er bataillon et des deux Cies de mitrailleuses sont renvoyés sur le dépôt de leur corps pour y recevoir une affectation en conformité avec la classe à laquelle ils appartiennent.

31 décembre
En exécution de la note n° 57251, de M. le général gouverneur de Calais, en date du 16 novembre 1917, les 7e et 8e Cies font mouvement : la 7e Cie cantonnée dans le secteur est de Calais vient cantonner au quartier ouvert de Calais (caserne Eustache St-Pierre) et est remplacée dans ce secteur par la 8e Cie cantonnée au quartier ouvert de Calais.
Par application de la loi du 10 août 1917, le sous-lieutenant à titre définitif **GIRAUD J.P**. du 103e R.I.T. prend rang d'ancienneté au grade de sous-lieutenant à titre définitif du 16 décembre 1914 (J.O. du 29 décembre 1917).
Par décret du président de la république en date du 23 décembre 1917, rendu sur la proposition du président du Conseil, ministre de la guerre, est promu à titre définitif au grade de lieutenant pour prendre rang du 16 décembre 1917 le sous-lieutenant à titre définitif **GIRAUD** du 103e R.I.T. (J.O. du 29 décembre 1917).

31 décembre 1917

ENCADREMENT DU REGIMENT

Chef de bataillon	**BURGELIN**	Cdt le 2e bataillon
Sous-lieutenant	**VERDONI**	Officier chargé des détails
Médecin A.M. 1re classe	**FILDERMAN**	
5e compagnie		
Capitaine	**RAME**	Cdt la Cie
Lieutenant	**REBOUX**	Chef de section
Sous-lieutenant	**GIRAUD**	Chef de section
Sous-lieutenant	**JAHAN**	Chef de section
6e compagnie		
Capitaine	**COURBIERE**	Cdt la Cie
Sous-lieutenant	**MARTIN**	Chef de section
Sous-lieutenant	**FOURNIER**	Chef de section
Lieutenant	**MELINE**	Détaché à l'état-major du gouvernement de Calais
7e compagnie		
Capitaine	**QUITTANCON**	Chef de section
Sous-lieutenant	**ISSERT**	Chef de section
8e compagnie		
Sous-lieutenant	**JEAN**	Cdt la Cie
Sous-lieutenant	**MAZUET**	Chef de section
Lieutenant	**HOMBRUN**	A la suite détaché comme major de cantonnement à la IIIe armée
Effectif du bataillon	Officiers	17
	sous-officiers	67 } 757

Ancestrami

	Caporaux	99
	Soldats	591
Chevaux		26
Voitures		10

Ancestramil